

COMMUNE HELPERKNAPP
REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 13 décembre 2019;

Publication et convocation des conseillers: 6 décembre 2019

Présents: Conrad Frank, bourgmestre,
Mathekowitsch Jean-Claude, Eicher-Karier Christiane, Ludwig Patrick, échevins,
Mangen Paul, Baus Ben, Vosman Joske, Gieres-Deitz Sylvie, Bisenius Jean-Claude,
Noesen Henri, Gengler-Valmorbida Laurence, Losch Gilles, Erpelding Serge,
conseillers ;

Absent (excusé) : néant

Ordre du jour :

1. Nomination définitive d'un rédacteur communal (50%)
2. Nomination d'un délégué au conseil d'administration de l'Office Social de Mersch
3. Approbation du budget rectifié 2019 et du budget 2020 de l'Office Social de Mersch
4. Approbation de la modification des statuts du SIDEC
5. Approbation du règlement communal relatif à la gestion des déchets ménagers, encombrants et y assimilés
6. Approbation d'un morcellement « An Uerbech » à Buschdorf
- 7A. Approbation d'un morcellement « Rue de Bissen » à Brouch
- 7B. Approbation d'un morcellement « Am Eck » à Brouch
- 7C. Approbation d'un morcellement « Am Eck » à Hollenfels
- 7D. Approbation d'un morcellement « Béiwenerwee » à Buschdorf
- 7E. Approbation d'un morcellement « An Uerbech » à Buschdorf
- 7F. Approbation d'un morcellement « C.R.114 » à Grevenknapp
9. Adoption de la modification du PAP « Oben dem Dorf » à Brouch
10. Avis sur la réorganisation du réseau RGTR
11. Discussion sur le projet « Biergerbedeelegung »
12. Budget communal rectifié 2019 et budget communal 2020

Point de l'ordre du jour : 1

Objet : Nomination définitive d'un rédacteur communal à 50%

Le conseil communal,

décide avec douze (12) voix oui et une (1) voix non

procédant par scrutin secret

de nommer à titre définitif *Madame Annick Halsdorf-Witry*, née le 17 décembre 1975 à Luxembourg, demeurant à L-7418 Buschdorf, au poste vacant de rédacteur sous le régime du fonctionnaire communal à raison de 50%, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, auprès de l'administration communale Helperknapp avec effet au 1.4.2020.

Point de l'ordre du jour : 2

Objet : Nomination d'un délégué au conseil d'administration de l'Office Social Mersch

Le conseil communal,

décide avec dix (10) voix oui et trois (3) voix non

de nommer Madame Sylvie Gieres-Deitz, membre du conseil communal Helperknapp, déléguée de la commune Helperknapp auprès du conseil d'administration de l'Office Social Mersch pour une durée de six ans avec effet au 1.1.2020.

Point de l'ordre du jour : 3

Objet : Approbation du budget rectifié 2019 et du budget 2020 de l'Office Social Mersch

Le conseil communal,

décide unanimement

d'approuver le budget rectifié de l'exercice 2019 et le budget de l'exercice 2020 de l'Office Social Mersch.

Point de l'ordre du jour : 5

Objet : Approbation de la modification des statuts du SIDEC

Le conseil communal,

décide unanimement

-d'approuver les statuts modifiés du syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ménagers du nord et du centre, en abrégé S.I.D.E.C., en la version dont ils ont été soumis pour approbation aux communes membres

-de porter la présente décision à la connaissance du Bureau du S.I.D.E.C. qui la transmettra ensuite à l'autorité de tutelle pour engager la procédure légale d'autorisation prévue par les articles 1^{er} et 5 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes.

Point de l'ordre du jour : 6

Objet : Approbation du règlement communal relatif à la gestion des déchets ménagers, encombrants et y assimilés

Le conseil communal,

décide unanimement

d'approuver le règlement communal relatif à la gestion des déchets ménagers, encombrants et y assimilés tel qu'il fut arrêté par le Comité du syndicat intercommunal pour la gestion des déchets en provenance des communes de la région de Diekirch, Ettelbruck et Colmar-Berg, en abrégé S.I.D.E.C., en son assemblée du 9 juillet 2018 avec le libellé suivant :

§ 16

Dispositions finales

- (1) Toutes dispositions antérieures contraires au présent règlement sont abrogées.
 - (2) Le présent règlement entrera en vigueur le 17 février 2020.
-

Point de l'ordre du jour : 7

Objet : Approbation d'un morcellement (4 lots) d'un terrain « An Uerbech » à Buschdorf

En application de l'article 20 de la loi communale, Monsieur Paul Mangel, conseiller communal, s'est retiré dans l'enceinte réservée au public.

Le conseil communal,

décide unanimement

-d'approuver le projet de morcellement (lotissement) du 23 mai 2019 présenté par le bureau BEST G.O. de L-2513 Senningerberg pour compte de Monsieur Paul Mangel concernant la division en 4 lots d'une propriété sise à Buschdorf « An Uerbech » inscrite au cadastre de la commune « Helperknapp », section BB de Buschdorf en provenance de la parcelle no cad. 370/2361

-de charger le collège des bourgmestre et échevins de procéder à la publication de cette décision conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Point de l'ordre du jour : 7A

Objet : Approbation d'un morcellement (6 lots) de deux terrains « Rue de Bissen » à Brouch

Le conseil communal,

décide unanimement

-d'approuver le projet de morcellement (lotissement) du 25 janvier 2019 présenté par le bureau d'architecture Constantin Karathanassis de L-8069 Bertrange pour compte de CPC PROMOTIONS S.A. de L-5333 Moutfort concernant la division en 6 lots de deux parcelles sises à Brouch « Rue de Bissen » inscrites au cadastre de la commune « Helperknapp », section BC de Brouch, sous les nos cad. 1062/3136 et 1062/3137

-de charger le collège des bourgmestre et échevins de procéder à la publication de cette décision conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Point de l'ordre du jour : 7B

Objet : Approbation d'un morcellement (2 lots) d'un terrain « Am Eck » à Brouch

Le conseil communal,

décide unanimement

-d'approuver le projet de morcellement (lotissement) du 25 janvier 2019 présenté par Monsieur Jos Jacoby concernant la division en 2 lots d'un terrain sis à Brouch « Am Eck » inscrit au cadastre de la commune « Helperknapp », section BC de Brouch , sous le no cad. 1046/2924

-de charger le collège des bourgmestre et échevins de procéder à la publication de cette décision conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Point de l'ordre du jour : 7C

Objet : Approbation d'un morcellement (2 lots) d'un terrain « Am Eck » à Hollenfels

Le conseil communal,

décide unanimement

-d'approuver le projet de morcellement (lotissement) du 3 juin 2019 présenté par Madame Christiane Betzen concernant la division en 2 lots d'un terrain sis à Hollenfels « Am Eck » inscrit au cadastre de la commune « Helperknapp », section TB de Hollenfels , sous le no cad. 522/1061

-de charger le collège des bourgmestre et échevins de procéder à la publication de cette décision conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Point de l'ordre du jour : 7D

Objet : Approbation d'un morcellement (4 lots) d'un terrain « Béiwenerwee » à Buschdorf

Le conseil communal,

décide unanimement

-d'approuver le projet de morcellement (lotissement) (4 lots) à l'échelle 1/400 du 18 septembre 2019, projet N° 19112, no cad. 421/1813, section BB de Buschdorf, présenté par le bureau Thillens & Thillens de L-9209 Diekirch pour compte de la s. à r.l. GIAWE de L-5953 Itzig

-de charger le collège des bourgmestre et échevins de procéder à la publication de cette décision conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Point de l'ordre du jour : 7^E

Objet : Approbation d'un morcellement (2 lots) d'un terrain « An Uerbech » à Buschdorf

Le conseil communal,

décide unanimement

-d'approuver le projet de morcellement (lotissement) (2 lots) à l'échelle 1/150 du 2 avril 2019, no cad. 330/2353, section BB de Buschdorf « An Uerbech », présenté par le bureau « mearchitectes s. à r.l. » de L-3279 Bettembourg pour compte de IMMO BRUCK de L-9186 Stegen

-de charger le collège des bourgmestre et échevins de procéder à la publication de cette décision conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Point de l'ordre du jour : 7F

Objet : Approbation d'un morcellement (2 lots) d'un terrain « CR114 » à Grevenknapp

Le conseil communal,

décide unanimement

-d'approuver le projet de morcellement (lotissement) (2 lots) à l'échelle 1/250 du 17 juillet 2019, projet N° 191161, no cad. 1408/3835, section BA de Boevange-sur-Attert, présenté par Madame Colette Dockendorf-Ury de L-7433 Grevenknapp

-de charger le collège des bourgmestre et échevins de procéder à la publication de cette décision conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Point de l'ordre du jour : 9

**Objet : Adoption de la modification du PAP « Oben dem Dorf » à Brouch
(procédure allégée suivant l'article 30bis de la loi ACDU)**

Le conseil communal,

décide unanimement

d'adopter le projet de modification ponctuelle (procédure allégée) du PAP « Oben dem Dorf » à Brouch présenté par le bureau d'études « pact » de L-6753 Grevenmacher pour compte de la S.A. « ACRES 1010 » de L-2530 Luxembourg et concernant des changements mineurs concernant la dimension des fenêtres des annexes et l'implantation de divers abris de jardins des lots 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 (page 9 du projet).

Point de l'ordre du jour : 10

Objet : Avis sur la réorganisation du réseau RGTR

Le conseil communal,

décide unanimement

d'émettre l'avis ci-après concernant la réorganisation du réseau RGTR :

-Globalement, le conseil communal salue les nombreuses mesures prises par le ministère, mais divers changements risquent d'avoir l'effet contraire à celui recherché.

-En ce qui concerne la ligne 941, le conseil communal propose de faire passer le bus par les localités de Boevange/Attert et Grevenknapp et d'y prévoir des arrêts supplémentaires et de rendre ainsi possible l'accès à la ligne 822 vers Ettelbruck (conservatoire de musique). D'autre part, il serait opportun de prévoir le terminus de la ligne à Hollenfels et de cette manière toute la commune serait desservie. Cependant, le conseil communal voudrait bien rendre attentif à d'éventuels problèmes en hiver lors du passage des « Bricherlächer CR 112 » (Brouch-Tuntange et vice versa) avec ses fortes pentes de 17%. En cas de prolongement de la ligne vers Hollenfels, l'ordre de desserte des arrêts à Tuntange serait à inverser (arrêt Tuntange-village et arrêt Tuntange-église).

-Les nouvelles lignes 822 et 823 vers Bertrange-Luxembourg vont favoriser l'accès au centre commercial Belle Etoile Shopping Center et aux grands magasins à Luxembourg-Ville.

Cependant, le conseil communal insiste impérativement sur le maintien de la ligne 812 vers l'usine Good Year à Colmar-Berg, ceci pour éviter le risque de revenir à la voiture privée.

-Les lignes 931 et 932 allant de Mersch vers Septfontaines auront comme conséquence la suppression de la ligne 431. Cependant, il s'ensuit que les demandeurs de protection internationale actuellement logés au Marienthal voulant se rendre au centre de la localité de Tuntange (mairie) devront changer du bus 931 vers le bus 911 à Bour.

-De façon globale et pour toutes les lignes principales, il serait opportun d'adapter la plage horaire initialement prévue (16.00-19.00) à 16.00-20.30 heures, ceci permettant un horaire de transport plus flexible.

-D'autre part, les lignes les moins fréquentées, pourraient, le cas échéant, être desservies par des minibus.

Point de l'ordre du jour : 11

Objet : Discussion sur le projet « Biergerbedeegung »

Le conseil communal,

décide unanimement

de reporter le point N° 11 de l'ordre du jour - Projet « Biergerbedeegung » / discussion à une des prochaines séances du conseil communal.

Point de l'ordre du jour : 12

Objet : Approbation du budget communal rectifié 2019 et du budget communal 2020

Le conseil communal,

décide unanimement

d'approuver le budget communal rectifié de l'exercice 2019

et

décide avec cinq (5) voix pour et huit (8) voix contre

de refuser le budget communal de l'exercice 2020.
